Envoyé en préfecture le 10/02/2026
Reçu en préfecture le 10/02/2026
Publié le
ID : 022-200061463-20260204-19_01_2026_CM-DE

Département des Côtes d'Armor
Commune de Binic - Étables-sur-Mer

Date de convocation : 29 janvier 2026

Délibération du conseil municipal de la séance du 4 février 2026

L'an deux mille vingt-six, le 4 février à dix-huit heures, le **Conseil Municipal de Binic-Etables-sur-Mer**, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique salle d'honneur de l'Hôtel de Ville d'Etables-sur-Mer, sous la présidence de **Monsieur Paul CHAUVIN, Maire**.

Présents : CHAUVIN Paul, Maire, MOBUCHON Nathalie, Maire déléguée, BERTRAND Gilbert, Maire délégué, MITNIK Laure, MICHELET Guy, LUTZ Hélène, CHORIN Aurélia, LEBRUN Kévin, GALLO-BELLEIN Dominique, Adjoints, WERNER Elisabeth, LERAY Marie-Françoise, PENVEN Christine, DONNET Alain, PANDOLFO Chantal, ROUSSEAU Gilles, LECH'VIEN Catherine, NAFFRECHOUX Yannick, COLLIN Yannick, MEUNIER Myriam, , LAGOUTTE Jean-Yves, MACHET Bernadette, AVRIL Michel, DARCHE Patrice, BARBIER-CUEIL Guillaume, LARUPT Erwann, QUERRE Sophie, LEGER Michel, ESCANDE Bernard, Conseillers Municipaux.

Absents et représentés : TREUSSARD Jean-Michel (pouvoir à MEUNIER Myriam), SEGUR Aude (pouvoir à LUTZ Hélène), VIDEMENT Sylvie (pouvoir à LEGER Michel)

Absent : BEZELY Olivier, BOUE Jean-François

Secrétaire de séance : GALLO-BELLEIN Dominique

Secrétaires auxiliaires : THEBAULT Yann DGS, Emmanuelle JAOUEN DGSA et Sylvie JANSEN DST de la Mairie de Binic-Etables-sur-Mer,

Nombre de conseillers en exercice :	**33**
Nombre de présents :	**28**
Nombre de votants :	**31**

◆◆◆◆◆◆◆

Délibération n° 19-01-2026-CM : Adoption de la stratégie du Schéma Directeur des Mobilités Actives Cyclables

Depuis 2021, Saint-Brieuc Armor Agglomération affiche une volonté de développer la pratique cyclable avec notamment l'adoption en 2021 de son schéma directeur cyclable.

La commune de Binic-Étables sur mer ambitionne elle aussi le développement des mobilités actives sur le territoire. Plusieurs actions sont mises en place depuis 2020 : installation de stationnements vélo, généralisation du 30 km/h, actions de promotion/communication, création d'infrastructures cyclables, etc.

Bien que l'ensemble des aménagements développés s'avère pertinent, cohérent et à poursuivre, le constat reste mitigé au niveau du développement des infrastructures cyclables : des discontinuités dans les itinéraires demeurent, générant des déplacements à vélo encore minoritaires et un sentiment d'insécurité pour les usagers.

Afin d'accélérer le développement des mobilités « actives » cyclables, la commune s'est portée candidate à l'appel à projet Avelo3 de l'ADEME, dont elle devient lauréate en 2024 en bénéficiant d'un accompagnement financier et humain avec la création d'un poste de chargé d'opération mobilités cyclables.

Envoyé en préfecture le 10/02/2026
Reçu en préfecture le 10/02/2026
Publié le
ID : 022-200061463-20260204-19_01_2026_CM-DE

La commune a ainsi pu élaborer un Schéma Directeur des Mobilités Actives qui vise à définir un réseau cyclable hiérarchisé à l'échelle de la commune afin de prioriser et programmer les aménagements cyclables.

Réalisé en concertation avec la société civile, les élus, et les services municipaux, le Schéma Directeur des Mobilités « Actives » Cyclables (SDMA) vise donc à :

- Créer un réseau vélo structuré, sécurisé et performant qui :
  - Connecte les pôles générateurs de déplacement (services, commerces, aires de covoiturage, écoles, loisirs…), les points d'intermodalité
  - Intègre l'ensemble des pratiques cyclables (utilitaire, loisir et touristique),
  - Crée des liens avec les communes limitrophes
- Organiser la mise en place des services vélo (stationnement, jalonnement, aires d'arrêt, de réparation, atelier d'auto-réparation, etc.),
- Développer une véritable culture vélo sur la commune par des actions de communication, de sensibilisation, de promotion auprès des résidents et des touristes.

La stratégie du SDMA s'articule autour de six axes principaux, déclinés en 38 fiches-actions et 22 fiches-liaisons. L'ensemble de ces mesures a été évalué financièrement, permettant d'établir un Plan Pluriannuel d'Investissement : 10 ans pour les fiches-liaisons et 6 ans pour les fiches-actions.

Le SDMA constitue un document d'orientation interne dépourvu de portée réglementaire propre et sera mis en œuvre dans le respect des documents d'urbanisme et des schémas de mobilité existants.

Le Schéma Directeur des Mobilités Actives marchable se fera dans un deuxième temps sachant que certains aménagements comme les voies vertes sont déjà dévolus aux cycles et aux piétons.

Vu l'avis favorable de la commission transition écologique du 12 janvier 2026,

Vu la présentation en plénière du 28 janvier 2026

Le Conseil Municipal, par 29 voix pour et 2 abstentions (TREUSSARD Jean-Michel et LAGOUTTE Jean-Yves)

ADOPTE le Schéma Directeur des Mobilités « Actives » Cyclables

PERMET au Maire de signer tout acte nécessaire au lancement des fiches-actions.

Le Maire
Paul CHAUVIN

COMMUNE BINIC-ETABLES-SUR-MER Côtes d'Armor

PJ 9A – 9B – 9C : Carte du Réseau vélo BESM et Synthèse de la stratégie du SDMA